

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE**



**PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DU NORD- KIVU**  
**PASA-NK**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET**

**(Sociétés de conseil)**

**Intitulé de la mission :** Recrutement d'un consultant-firme devant réaliser l'Étude de base pour la filière riz inclusive en lien avec la gestion saine de l'environnement en territoire de Walikale dans le cadre du PASA-NK

**Numéro de référence :** COD-1658-0161-NP-OTHER

**I. CONTEXTE DE LA MISSION**

La République Démocratique du Congo a obtenu un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Fonds de l'OPEP pour le Développement international (OFID) pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord- Kivu (PASA-NK) en vue d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des ménages des petits producteurs à travers le développement des filières maïs, riz, pomme de terre et café dans la Province du Nord Kivu. Le PASA-NK travaille avec trois composantes : (i) Composante 1 : Soutien au développement des capacités des acteurs d'appui aux filières agricoles couvrant les volets développement des services économiques des OP, renforcement institutionnel des OP et Appui au secteur public ; (ii) Composante 2 : Appui aux infrastructures rurales couvrant les volets Réhabilitation des voies de desserte agricole et renforcement de la Division provinciale de l'Office des voies de desserte agricole avec comme résultat attendu la réduction des couts et temps de transport des marchandises ; (iii) Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.

Le Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord Kivu (PASA NK) est une intervention du Gouvernement de la République Démocratique du Congo cofinancée par (i) le Fonds International de développement Agricole (FIDA), (ii) le Fonds de Développement des pays Exportateurs de Pétrole (OFID), (iii) l'Etat Congolais et (iv) les bénéficiaires, qui vise à consolider et rentabiliser les filières maïs, riz, pomme de terre et café en faveur de 33.400 ménages de petits producteurs dans les territoires de Nyiragongo, Rutshuru, Masisi, Beni , Walikale et Lubero au Nord Kivu.

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) met l'accent sur une approche inclusive et durable lors de l'analyse des chaînes de valeur, y compris celle du riz. Les exigences du FIDA se concentrent sur des aspects clés qui visent à améliorer les moyens de subsistance des petits producteurs, à promouvoir l'inclusion, et à renforcer la résilience face aux défis économiques et climatiques

L'étude diagnostique de référence s'inscrit dans le cadre de l'intervention projetée par Rikolto dans le cadre du PASA-NK dans la filière riz dans le territoire de Walikale. Les potentialités rizicoles de ce territoire sont importantes, mais jusque-là peu exploitées. L'inexploitation des potentiels existants et l'inaccessibilité aux marchés locaux en raison du mauvais état des routes de desserte agricole font que le territoire de Walikale demeure dépendant de l'extérieur. Ceci est d'autant plus vrai que plusieurs missions d'exploration ont relevé que l'offre de riz est inférieure à la demande. Pour couvrir ce déficit, la population est obligée d'importer du riz.

Rikolto à travers l'UCP de PASA-NK recrute une firme qui réalisera une Étude Diagnostique de référence de la filière riz dans le territoire de Walikale

## II. OBJET ET ETENDU DU MANDAT

### II.1. Objectif global

L'objectif global de l'étude consiste à réaliser une étude diagnostic de référence complet des chaînes de valeur riz dans le territoire de Walikale qui permettra de recueillir des informations précises sur l'existant (y compris ses limites et ses forces) pour aboutir à des propositions concrètes pouvant inspirer la planification opérationnelle de Rikolto

### II.2. Objectifs spécifiques : les objectifs spécifiques sont :

De manière spécifique, la mission consiste à réaliser une étude complète des chaînes de valeur du riz qui devra inclure les thématiques suivantes :

- La collecte des données de base pour les indicateurs-clé du projet PASA-NK Riz à Walikale, en vue de l'évaluation future des avancées du projet. Il s'agit des indicateurs obligatoires du FIDA tels que l'indice d'accumulation de biens, la situation du régime alimentaire pour les femmes et pygmées, le taux de malnutrition chronique pour les enfants de moins de 5 ans (y compris des enfants pygmées), les revenus des acteurs dans différents maillons des filières agricoles
- En plus des indicateurs clés spécifiés au point précédent, procéder à une analyse approfondie des indicateurs techniques se rapportant à chaque étape de la chaîne de valeur riz et qui permettent d'avoir une vue complète de la performance de la chaîne de valeur et d'identifier les leviers d'amélioration pour accroître la productivité, réduire les coûts et améliorer la compétitivité de la filière riz. Il s'agit des: indicateurs de production (rendement et coût de production par hectare, taux d'adoption de bonne pratiques agricole, accès aux intrants), indicateurs de transformation (taux, coût et efficacité de transformation, qualité du produit transformé), indicateurs de commercialisation (prix du marché, marge bénéficiaire, volume commercialisé, accès aux marchés), indicateurs de logistique et d'infrastructure (coût de transport, capacité de stockage, pertes post-récolte), indicateurs financiers (accès au crédit, coûts du capital, rentabilité), indicateurs de durabilité et résilience (impact environnemental, résilience aux chocs).
- Analyser les contraintes techniques, les caractéristiques de transformation, d'approvisionnement en intrants (caractériser les multiplicateurs semenciers et les vendeurs des intrants agricoles) et les caractéristiques de la commercialisation ainsi que la capture d'autres éléments d'analyse tels que les volumes, la création d'emploi par le biais de la chaîne de valeur, les tendances du marché, les barrières commerciales, et d'autres aspects affectant les flux commerciaux pour la filière retenue ;
- **Analyser les rôles spécifiques** des femmes, des jeunes (filles et garçons) et des pygmées en relevant les contraintes qui ne favorisent pas leur inclusion dans les filières agricoles en général et le riz en particulier.
- Caractériser les acteurs clés de la filière et des infrastructures existantes dans la zone du projet, en commençant par les fournisseurs d'intrants, les producteurs, les fournisseurs de services de transport, les commerçants, les transformateurs,

distributeurs finaux, et tout autre prestataire de services à différents niveaux de la chaîne ;

- Analyser les spécificités et le fonctionnement des organisations paysannes existantes dans le territoire et proposer un schéma de fédération et professionnalisation basée sur les coopératives riz à travers les centres de collecte et les différents services à offrir à la filière riz de Walikale.
- Analyser de l'environnement institutionnel de la filière riz, les produits forestiers non ligneux en vue du développement des filières durables et rentables pouvant conduire à la construction des synergies avec les autres acteurs intervenant dans le territoire de Walikale
- Conduire un screening des impacts futurs que le développement de la filière riz pourrait avoir sur les aspects sociaux, environnementaux et climatiques.
- Analyser les modes de vie des pygmées et les conditions préalables pour les actions visant leur appui spécifique et les conditions préalables au consentement volontaire et en connaissance des causes de différentes parties prenantes y compris les pygmées
- Analyser les filières des produits non ligneux en territoire Walikale et les conditions de leur environnement en vue d'une implication spécifique des pygmées
- Proposer des orientations stratégiques et les mécanismes de renforcement appropriés à la filière riz et aux activités économiques durables favorables aux PA en émettant des recommandations qui devront permettre d'orienter l'unité de gestion du projet ;

### III. PRATIQUES REPREHENSIBLES

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme<sup>1</sup> et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations<sup>2</sup>. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles<sup>3</sup>

### IV. CONFLIT D'INTERET

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de

---

<sup>1</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:  
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

<sup>2</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:  
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

<sup>3</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:  
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

## V. METHODE DE SELECTION

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de *Sélection fondé sur la Qualification des Consultants* expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

## VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra être une firme justifiant d'au moins dix ans d'existence légale.

Les exigences en matière de qualification sont les suivantes :

- Avoir une expérience de travail avec les Organisations Internationales et/ou Agences des Nations Unies (Profil Institutionnel) ;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences générales dans le développement et les actions post-urgences et de développement.
- Une expérience d'au moins cinq (05) ans en matière étude diagnostic de référence ou de base des projets agricoles ou de sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne ou prestations similaires (de même nature ou de complexité comparable) ;
- Expériences d'au moins trois missions similaires des enquêtes de base des projets agricoles ou en rapport avec la sécurité alimentaire et le système des marchés des produits agricoles ;
- Expériences en matière d'élaboration des plans d'affaires et travail avec les coopératives des petits producteurs agricoles (au moins 2) ;
- Expérience dans la maîtrise des circuits de production et de commercialisation des produits agricoles dans les grandes agglomérations (au moins 2) ;
- Connaissance accrue de la République démocratique du Congo et plus particulièrement de provinces de l'Est du pays est souhaitée..

## VII. CRITERES DE SELECTION DES CONSULTANTS ET DOSSIER A SOUMETTRE

7.1. Les soumissionnaires seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

N°	CRITERES DE SELECTION	POINTS
<b>1</b>	<b>Critères administratifs</b>	<b>10</b>
1.1	Justifier de dix ans d'existence légale	10
<b>2</b>	<b>Expériences générales</b>	<b>20</b>
2.1	Avoir une expérience de travail avec les Organisations Internationales et/ou Agences des Nations Unies (Profil Institutionnel)	10
2.2	Avoir au moins 10 ans d'expériences générales dans le développement et les actions post-urgences et de développement.	10
<b>3</b>	<b>Expériences spécifiques au Mandat :</b>	<b>70</b>
3.1	Une expérience d'au moins cinq (05) ans en matière étude diagnostic de référence ou de base des projets agricoles ou de sécurité alimentaire en Afrique Subsaharienne ou prestations similaires (de même nature ou de complexité comparable)	20
3.2	Expériences d'au moins trois missions similaires des enquêtes de base des projets agricoles ou en rapport avec la sécurité alimentaire et le système des marchés des produits agricoles	20
3.3	Expériences en matière d'élaboration des plans d'affaires et travail avec les coopératives des petits producteurs agricoles (au moins 2)	10
3.4	Expérience dans la maîtrise des circuits de production et de commercialisation des produits agricoles dans les grandes agglomérations (au moins 2)	10
3.5	Connaissance de la République démocratique du Congo et plus particulièrement de provinces de l'Est du pays est souhaitée	10
<b>Total</b>		<b>100</b>

**NB : la liste restreinte sera composée d'au plus six (6) meilleurs cabinets les plus qualifiés.**

## **7.2. Contenu du dossier à soumettre :**

Chaque candidat soumettra un dossier complet comportant une Note de présentation du consultant ainsi que toutes les références nécessaires permettant d'apprécier sa qualification, sa capacité et ses références professionnelles selon les critères ci-dessus définis.

Des sociétés de conseils peuvent constituer entre elles des associations/groupements sous la forme d'une co-entreprise et soumettre des dossiers communs de candidature avec tous les actes formels de groupement et de désignation des mandataires.

## **VIII. INFORMATIONS ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires par courriel à l'adresse ci-après : [ucppasank@pasa-nk.org](mailto:ucppasank@pasa-nk.org), le 06/11/2024 à 14 heures 30 minutes (GMT +2) au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 10/11/2024 14 heures 30 minutes (GMT +2).

Les Dossiers de candidature, rédigés en langue française, doivent parvenir, de préférence, par courrier physique, à l'adresse ci-dessous au plus tard le : 13 novembre 2024 à 16 h 00 **précises (Heures de Goma/RDC)** et porter clairement la mention « **AMI N° COD-1658-0161-NP-OTHER – Services de Consultants pour le recrutement d'un consultant-firme devant réaliser l'Étude de base pour la filière riz inclusive en lien avec la gestion saine de l'environnement en territoire de Walikale dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord-Kivu (PASA-NK).**

Adresse de l'UCP-PASA-NK :

### **PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU :**

**A l'attention du Coordonnateur National du PASA-NK**

Adresse : 17, Avenue de la Plage, C/Goma, Ville de Goma, Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo

Courriel : [ucppasank@pasa-nk.org](mailto:ucppasank@pasa-nk.org) ,

Téléphone : +(243) 890 144 922

*Fait à Goma le 29 octobre 2024*

**Le Coordonnateur National PASA-NK,**  
  
**Prof. Dr. MASIRIKA MATUNGURU Joseph+**



Retour à la liste

---